



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Avenir du musée mémorial du terrorisme

Question écrite n° 3398

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice, sur le projet de décision d'abandonner le musée mémorial du terrorisme (MMT), qui devait ouvrir en 2027 dans les Hauts-de-Seine. Dicté par des considérations financières, cet abandon va à l'encontre de la nécessité de mobiliser l'ensemble de la société contre le terrorisme, notamment par des conférences et des expositions permanentes et temporaires et de rendre hommage à celles et ceux qui en ont été les victimes ainsi qu'à leurs proches. Comme Mme la députée l'a exprimé devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en tant que rapporteure d'un rapport en vue de « protéger et soutenir les victimes du terrorisme », le devoir de mémoire à l'égard et « aux côtés » des victimes est guidé par le sentiment de devoir la justice aux nombreuses victimes ainsi qu'à leurs familles. Elle lui demande si cette décision prise pour des contingences financières sera bien remise en cause et si le projet qui a mobilisé des ressources, notamment humaines, continuera bien comme lieu de mémoire et de prévention.

Texte de la réponse

Le projet de musée mémorial du terrorisme (MMT), voulu par le président de la République, est porté par une mission de préfiguration créée le 1er février 2021 sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) regroupant l'Etat, le CNRS, l'INA et la FAVT (Fondation d'aide aux victimes du terrorisme) auxquels le ministère de la Justice contribue pleinement depuis l'origine. Le 11 mai 2021, il a été décidé que le MMT serait implanté dans l'ancienne école de plein air de Suresnes. Le montant des travaux envisagés alors a été évalué à 95 M €, avec une participation du ministère de la Justice à hauteur de 26 M €. Si cet aspect immobilier avait pu un temps être remis au niveau interministériel, la capacité du MMT à produire des contenus mémoriels (expositions, conférences, événements itinérants) pour diffusion dans des lieux existants n'avait, quant à elle, pas été remise en cause. Récemment, le président de la République a réaffirmé avec force sa volonté de voir aboutir le projet dans son périmètre initial, incluant sa dimension bâimentaire à Suresnes. Dans ce contexte, le ministère de la Justice entend poursuivre sa contribution active au projet, en concertation avec les autres ministères contributeurs (ministère de la Culture, ministère de l'Intérieur, ministère de l'Education Nationale, ministère des Armées et des Anciens Combattants).

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3398

Rubrique : Terrorisme

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 janvier 2025, page 204

Réponse publiée au JO le : 8 avril 2025, page 2547